

20260513 Infomigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/71369/accelerer-les-expulsions-de-migrants--la-grece-annonce-un-nouveau-projet-de-loi-dans-le-cadre-du-pacte-migratoire-europeen>

[Actualités](#)



Des migrants montent dans un bus au port de Paliochora, en Crète, après avoir été secourus en mer, en octobre 2025. Crédit : Picture alliance

Accélérer les expulsions de migrants : la Grèce annonce un nouveau projet de loi dans le cadre du Pacte migratoire européen

Par [La rédaction](#)

Un nouveau projet de loi porté par le gouvernement grec prévoit de renforcer les frontières et d'accélérer les procédures d'asile. Le texte offre aussi un cadre aux expulsions des personnes non éligibles à l'asile vers leur pays d'origine ou vers des "hubs de retour" dans des États situés hors des frontières de l'Union européenne. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte européen sur l'asile et la migration, qui doit entrer en vigueur le 12 juin.

Le gouvernement grec a annoncé mardi 12 mai un projet de loi sur la mise en œuvre dans le pays du [Pacte européen sur l'asile et la migration](#), qui doit entrer en vigueur au sein de l'Union européenne (UE) le 12 juin. Ce nouveau texte est "une réforme globale du cadre national pour la gestion de l'immigration clandestine, de l'asile et des retours" en Grèce, indique le ministère des Migrations dans un [communiqué](#).

La loi, encore en consultation, devrait permettre aux autorités grecques de procéder à un "dépistage obligatoire" des nouveaux arrivants : vérification de l'identité, dépôt des données biométriques, contrôles de sécurité et de santé.

A lire aussi

[Pacte migratoire européen : premières précisions de l'Intérieur sur l'application en France](#)

Ensuite, les migrants seront transférés dans des structures en fonction de leur profil. Les personnes pouvant prétendre à l'asile, selon leur pays d'origine, seront transférées dans des centres de premier accueil déjà existants en Grèce (comme [celui de Malakasa](#), près d'Athènes, par exemple).

Les exilés provenant de pays à faible taux de reconnaissance de la protection internationale en Grèce ou dont la demande est "manifestement infondée" seront placés dans des centres de détention en attendant leur éventuelle expulsion du sol grec. Le texte prévoit qu'un "acte de

retour" soit immédiatement délivré afin d'organiser leur renvoi dans le pays d'origine le plus vite possible.

Les exilés venant de pays qui ne délivrent pas de laissez-passer, indispensable à une expulsion, seront, eux, envoyés dans des "hubs de retour" situés dans des États en dehors de l'UE.

"Hubs de retour"

Selon le site [Newsit.gr](https://www.newsit.gr), la Grèce, en coopération avec l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas, va prochainement lancer la création d'un centre de retour conjoint dans un pays tiers hors de l'Union. La structure construite vraisemblablement dans un État africain, devrait être opérationnelle en 2027, signale le média grec.

A lire aussi

[Immigration : les Vingt-Sept ouvrent la voie aux "hubs de retour" hors des frontières de l'UE](#)

Cette disposition est rendue possible par le nouveau ["règlement retour" adopté par le Parlement européen en mars](#) dernier qui prévoit notamment la création de "hubs de retour" hors des frontières de l'UE.

Par ailleurs, le gouvernement grec envisage d'accélérer l'examen des demandes d'asile aux frontières afin d'expulser plus rapidement les exilés déboutés. Les dossiers devront être traités sous 12 semaines maximum, indique encore le site Newsit.gr.

Avec ce texte, le gouvernement entend "s'adapter au nouveau cadre européen, en créant un système qui combine la protection efficace des frontières, l'examen rapide des demandes de protection internationale et la mise en œuvre effective des retours pour ceux qui n'ont pas le droit de rester", affirme le ministère des Migrations dans son communiqué. "La politique migratoire du pays repose sur des règles claires : la protection pour ceux qui y ont réellement droit, mais aussi des procédures de retour immédiates et efficaces pour ceux qui ne sont pas admissibles à la protection internationale ou à la résidence légale".

Hausse des arrivées en Crète

La Grèce est un des principaux points d'arrivées des migrants irréguliers dans l'Union européenne. La route dite de Tobrouk, qui va de cette ville de l'est libyen à la Crète, s'est largement développée l'année dernière au dépend de celle passant de la Turquie vers les îles de la mer Égée.



En 2024, 78 % des arrivées en Grèce se faisaient via les îles de la mer Égée, et seulement 8 % via la Crète. Alors qu'en 2025, 44 % des migrants sont arrivés en Grèce via la Turquie et 40 % en partant de Libye, selon le ministre des Migrations.

Au total en 2025, [près de 20 000 exilés sont arrivés en Crète](#) et sur la petite île voisine de Gavdos, contre un peu plus de 5 000 en 2024. Soit une hausse de plus de 200 %. Et depuis le 1er janvier, on compte déjà près de 3 500 arrivées en Crète, soit plus de la moitié des 6 270 migrants entrés sur le territoire grec par la mer.

La majorité des migrants débarqués en Crète sont originaires du Soudan, d'Égypte et du Bangladesh. Ces deux dernières nationalités sont particulièrement visées par le nouveau projet de loi du gouvernement grec, qui estime que ces ressortissants ne peuvent prétendre à l'asile et doivent donc être renvoyés le plus rapidement possible.